

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 439

présenté par
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 396 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« sociaux et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement supprime la référence aux établissements et services sociaux, les infirmiers en pratique avancée n'exerçant pas dans ces structures.